

# VOTRE PARTENAIRE AU QUOTIDIEN



-France  
**Organisme de Gestion  
des Indépendants**

# NOS PRESTATIONS

OGI-France apporte, outre des avantages fiscaux majeurs à ses adhérents, un ensemble d'outils d'aide à la gestion et une sécurité fiscale renforcée.

## QUI PEUT ADHÉRER ?

**L'adhésion à notre organisme de gestion est ouverte à toute entreprise :**

- relevant du régime BIC (activité commerciale, industrielle, artisanale, location meublée, ou de prestations de services)
- relevant du régime BNC (activité libérale)
- relevant du régime BA (activité agricole).

**quels que soient :**

- **sa forme juridique** : entreprise individuelle ou société
- **son mode d'imposition** : micro entreprise, autoentrepreneur, réel simplifié (de droit ou sur option) et réel normal
- **sa catégorie d'impôt** : impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés.

## COMMENT ADHÉRER ?

**Envoyez un bulletin d'adhésion à OGI-France au plus tard dans les 5 mois qui suivent l'ouverture de l'exercice comptable** ou le début d'activité pour une 1<sup>ère</sup> adhésion à un organisme de gestion. Adhésion en ligne sur l'espace dédié du site internet [www.ogifrance.fr](http://www.ogifrance.fr) ou bulletin PDF à télécharger et à nous renvoyer.

Pour les cas particuliers (cas de transfert, ré-adhésion, mutation etc...) : nous contacter

## AVANTAGES FISCAUX ?

**Uniquement pour les entreprises relevant de l'impôt sur le revenu, placées sous un régime réel d'imposition (de droit ou sur option)**

- 1/ Non majoration de 1.15 sur les revenus 2021.
- 2/ Réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion (sous conditions d'avoir opté au réel et de réaliser un chiffre d'affaires inférieur aux seuils de la micro entreprise). Elle correspond aux deux tiers des dépenses engagées pour la comptabilité, plafonnée à 915 €.
- 3/ Dispense de pénalités pour les nouveaux adhérents en cas de déclaration rectificative spontanée.

---

Pour tout renseignement complémentaire  
contactez-nous au 02 99 56 65 40



## AIDE À LA GESTION

- Analyse de la situation financière et économique de l'entreprise adhérente.
- Dossier de prévention économique.



## PRÉVENTION FISCALE

- Examen de cohérence et de vraisemblance de la déclaration de résultats et des déclarations de TVA.
- Examen Périodique de Sincérité (EPS).
- Compte-rendu de mission qui atteste des contrôles réalisés.



## SERVICE DOCUMENTATION

- Une assistance à la recherche documentaire pour vos interrogations fiscales.
- Une actualité BNC/BIC mensuelle en ligne.
- Guides fiscaux BNC.
- Guide LMNP.



## STATISTIQUES ET FICHES PROFESSIONNELLES

- Synthèses et fiches professionnelles pour se positionner par rapport à la concurrence.
- Etude cession de fonds et cession de clientèle.
- Baromètre du chiffre d'affaires.

Retrouvez ces données sur notre espace dédié aux services via notre site internet [www.ogifrance.fr](http://www.ogifrance.fr)



## FORMATIONS ET INFORMATIONS

OGI-France vous propose des réunions de formations et d'informations sur des thèmes liés à vos préoccupations professionnelles : comptabilité, fiscalité, social, informatique, commercial... ainsi que des mini-vidéos d'informations mensuelles, accessibles sur notre espace dédié aux services via notre site internet.

OGI-France est un Organisme  
de Gestion Agréé sous  
le numéro 105350, créé  
en 1978 sous la forme  
d'une association loi 1901

---



---

**OGI - France**

***Siège social***

1 rue de la Croix Désilles  
Cap Sud  
35400 SAINT-MALO  
Tél. 02.99.56.65.40

***Bureau secondaire***

Rue des terres Victoria  
Parc Edonia - BAT C  
35760 SAINT-GREGOIRE  
Tél. 02.99.83.13.44

[www.ogifrance.fr](http://www.ogifrance.fr)